

QUESTIONS ON ORDER PAPER

Mr. Kempling, Parliamentary Secretary to the Minister of Employment and Immigration, presented the answer to a question on the *Order Paper*.

GOVERNMENT ORDERS

Debate was resumed on the motion of Mr. Bouchard (Roberval), seconded by Mr. Corbeil, — That Bill C-26, An Act to amend the Railway Act (grain and flour subsidies), be now read a second time and referred to a Legislative Committee.

And on the amendment of Ms. Clancy, seconded by Mr. Milliken,—That the motion be amended by deleting all the words after the word “That” and substituting the following therefor:

“Bill C-26, An Act to amend the Railway Act (grain and flour subsidies), be not now read a second time but that it be read a second time this day six months hence.”

And debate continuing;

PRESENTING REPORTS FROM COMMITTEES

By unanimous consent, Mr. Blenkarn from the Standing Committee on Finance, presented the Fourth Report of the Committee, which was read as follows:

In considering questions of agenda and procedure, your Committee met on Monday, March 26, 1990, Tuesday, April 3, 1990 and Wednesday, April 25, 1990 and has agreed to make the following report:

The Committee views with alarm the procedure whereby a Chairman may put an end to debate on a motion before a Committee by way of a ruling sustained by a majority of Committee members. This procedure was deemed, on two separate occasions, by two Chairmen of Committees, to be essential when it appeared that a Committee had reached an impasse blocking further progress (in both cases, towards completion of a Bill referred by the House for consideration). The Committee further agrees with the Speaker of the House of Commons that these two occurrences must not be accepted as precedents.

Therefore, your Committee recommends:

That, the House of Commons consider the advisability of referring to the Standing Committee on Privileges and Elections, the question of committees' rules and procedures as they relate to the limiting of debate in cases where a Committee has reached an impasse.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on Finance (*Issues No. 104, 108 and 111 which includes this report*) is tabled.

(*The Minutes of Proceedings and Evidence accompanying the Report are recorded as Appendix No. 85 to the Journals*).

QUESTIONS INSCRITES AU FEUILLETON

M. Kempling, secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, présente la réponse à une question inscrite au *Feuilleton*.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Le débat reprend sur la motion de M. Bouchard (Roberval), appuyé par M. Corbeil, — Que le projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (subventions pour le grain et la farine), soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité législatif.

Et sur l'amendement de M^{me} Clancy, appuyée par M. Milliken,—Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«le projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (subventions pour le grain et la farine), ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.»

Le débat se poursuit.

PRÉSENTATION DE RAPPORTS DE COMITÉS

Du consentement unanime, M. Blenkarn, du Comité permanent des finances, présente le quatrième rapport de ce Comité, qui est lu ainsi qu'il suit:

Votre Comité s'est réuni le lundi 26 mars 1990, le mardi 3 avril 1990 et le mercredi 25 avril 1990 pour examiner des questions relatives au programme et à la procédure, et a décidé de soumettre le rapport suivant :

Le Comité trouve inquiétant ce fait, qu'un président puisse, s'il a l'appui de la majorité des membres de son comité, mettre fin à un débat portant sur une motion dont est saisi ce Comité. Deux présidents ont estimé nécessaire, à deux occasions différentes, de rendre une telle décision lorsqu'il est apparu que les travaux du comité étaient dans l'impasse (dans les deux cas, au sujet d'un projet de loi renvoyé par la Chambre des communes). En outre, à l'instar du Président de la Chambre des communes, le Comité convient que ces deux décisions ne peuvent tenir lieu de précédent.

Par conséquent, le Comité recommande :

Que la Chambre des communes envisage l'opportunité de demander au Comité permanent des élections et des privilèges d'examiner les règles de procédure qui ont trait à la limitation des débats lorsque les travaux d'un comité sont dans l'impasse.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des finances (*fascicules n^{os} 104, 108 et 111 qui comprennent le présent rapport*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice N^o 85 aux Journaux*).